

|  |
| --- |
| **AVERTISSEMENT sur l'utilisation des modèles de lettres**  Nous vous rappelons que le site Dicotravail.com ne donne aucun conseil personnalisé. Les modèles de lettres ne constituent pas une consultation juridique ni une rédaction réalisée en fonction de votre cas personnel.  Ce qui implique qu’avant toute démarche pouvant avoir des conséquences, nous vous conseillons de recourir au conseil d'un avocat, le site Dicotravail.com ne saurait en aucun cas s’y substituer.  Il en résulte que la responsabilité de l'auteur ne saurait être recherchée du fait de l'utilisation des modèles de lettres. |

|  |
| --- |
| **Lettre de refus d’effectuer des astreintes** |

**Lettre à utiliser si votre employeur vous a proposé (mais pas imposé) les astreintes**

Prénom – Nom  
Adresse  
Code Postal – Ville

Nom de la Société  
Adresse  
Code postal – Ville

Lettre recommandée avec accusé de réception ou Lettre remise en main propre contre décharge

Refus d’effectuer des astreintes

Lieu, Date,

Madame, Monsieur,

Le < date >, vous m’avez proposé d’effectuer des astreintes.

Je suis au regret de vous informer par la présente que je refuse votre proposition.

*Expliquez éventuellement pourquoi vous ne voulez pas effectuer des astreintes.*

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées.

Signature

**Lettre à utiliser si votre employeur veut vous imposer des astreintes non prévues par votre convention collective ou votre contrat de travail**

Prénom – Nom  
Adresse  
Code Postal – Ville

Nom de la Société  
Adresse  
Code postal – Ville

Lettre recommandée avec accusé de réception ou Lettre remise en main propre contre décharge

Refus d’effectuer des astreintes

Lieu, Date,

Madame, Monsieur,

Le < date >, vous avez voulu m’imposer d’effectuer des astreintes.

Je vous informe par la présente que je refuse catégoriquement d’effectuer ces astreintes.

En effet, selon la jurisprudence (Cassation N°07-43435 du 22 octobre 2008), la mise en place d’un régime d’astreintes, non prévu par un accord collectif ou le contrat de travail, constitue une modification du contrat de travail qui doit être acceptée par le salarié.

Ainsi vous ne pouvez pas m’imposer ces astreintes.

Je vous rappelle également que selon la jurisprudence, le licenciement prononcé pour cause de refus d’une modification du contrat de travail est sans cause réelle et sérieuse et ouvre droit à des dommages intérêts.

*Éventuellement si vous voulez mettre la pression sur votre employeur :* Si vous persévérez à vouloir m’imposer ces astreintes, je me verrais dans l’obligation de saisir le Conseil des Prud’hommes afin de demander le paiement de dommages intérêts au titre du préjudice subi.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées.

Signature